

Spotlight

A chaque fois, un sujet mis en lumière

Cette fois,

Chômeurs complets indemnisés qui exercent une activité bénévole

1 Introduction

Les citoyens optent pour le volontariat pour diverses raisons mais, de manière générale, on peut dire que, par leurs activités en tant que bénévoles, ils souhaitent remédier à des besoins sociaux en y apportant une contribution significative. Pour les isolés, le volontariat permet aussi de rompre l'isolement social. Il en va de même pour les chômeurs. En plus de la contribution sociétale, le volontariat peut les aider à combattre le sentiment d'inutilité ou de découragement qu'ils peuvent ressentir durant de (longues) périodes de chômage. En outre, le volontariat leur donne l'opportunité d'acquérir des compétences utiles ou d'augmenter celles-ci, ce qui peut renforcer leur position sur le marché du travail.

Dès lors, les chômeurs peuvent, à certaines conditions, effectuer une activité bénévole pour un particulier ou pour une organisation tout en conservant leur allocation de chômage. Ils doivent en faire une déclaration préalable auprès de l'ONEM. L'ONEM peut refuser la demande.¹ Toutefois, ce n'est pas fréquent (voir tableau 1). En outre, depuis août 2006, plus aucune déclaration individuelle préalable n'est requise si l'ONEM constate de manière générale que les conditions en matière de volontariat sont satisfaites. Il s'agit pour l'instant de 178 organisations reconnues comme telles par l'ONEM (p. ex. la Croix rouge, Broederlijk Delen, Amnesty International, Blindenzorg Licht en Liefde, etc.).

Récemment, des critiques ont été exprimées en Région flamande au sujet de l'obligation de communication de l'activité bénévole. Les principales critiques étaient que 1° la paperasserie et le risque de refus ont un effet décourageant et 2° parfois, l'ONEM refuserait sur la base d'interprétations (arbitraires) qui ne sont pas toujours conformes à la loi sur les volontaires. Comme déjà indiqué ci-dessus, l'autorisation générale dispense en principe les chômeurs de la déclaration individuelle. En outre, le nombre de refus est assez faible (voir tableau 1). Les refus (exceptionnels) de l'ONEM sont toujours basés tant sur la loi sur les volontaires que sur la

réglementation chômage² et les services locaux de l'ONEM disposent de directives précises et détaillées permettant de garantir l'égalité de traitement.

Certains contrôles sont nécessaires. En effet, environ 94 000 ASBL sont actives en Belgique. Les initiateurs peuvent choisir de créer une société commerciale (p. ex. clubs sportifs, centres de soins résidentiels, etc.). Bien qu'en principe, elles ne devraient pas avoir de but commercial, nombre de ces ASBL occupent du personnel dans des circonstances similaires aux entreprises commerciales et elles se trouvent dans une position concurrentielle entre elles et vis-à-vis d'entreprises commerciales. Etant donné que la création d'une ASBL est une initiative libre qui n'est pas assujettie à une quelconque surveillance publique, la bonne foi des fondateurs et la question de savoir si l'objet social correspond à la réalité ne sont donc en principe pas contrôlés. Il est et il reste donc nécessaire qu'une institution publique (telle que l'ONEM) contrôle si les activités ne sont pas renseignées indûment comme étant bénévoles et ce, avant tout, afin d'éviter le travail au noir ou la concurrence déloyale.

En 2016, 14 524 demandes individuelles de volontariat ont été introduites, 13 623 d'entre elles ont été acceptées par l'ONEM (c.-à-d. près de 94 %) et 901 seulement ont été refusées (c.-à-d. 6 %) (tableau 1). Etant donné que, pour les organisations reconnues, aucune demande préalable n'est nécessaire, le nombre de demandes introduites ne traduit donc pas le nombre réel de chômeurs qui souhaitent entamer une activité bénévole. En revanche, les données relatives aux refus concernent la totalité du volontariat, de sorte que le pourcentage de refus est bien inférieur à 6 %. Il ressort du tableau 1 que l'ONEM refuse une demande surtout parce que la nature de l'activité ne se situe pas dans la sphère du volontariat (46,3 %).

¹ Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t42>

² Article 13 de la loi du 03.07.2005 relative aux droits des volontaires et article 45 bis de l'Arrêté Royal du 25.11.1991 portant réglementation du chômage

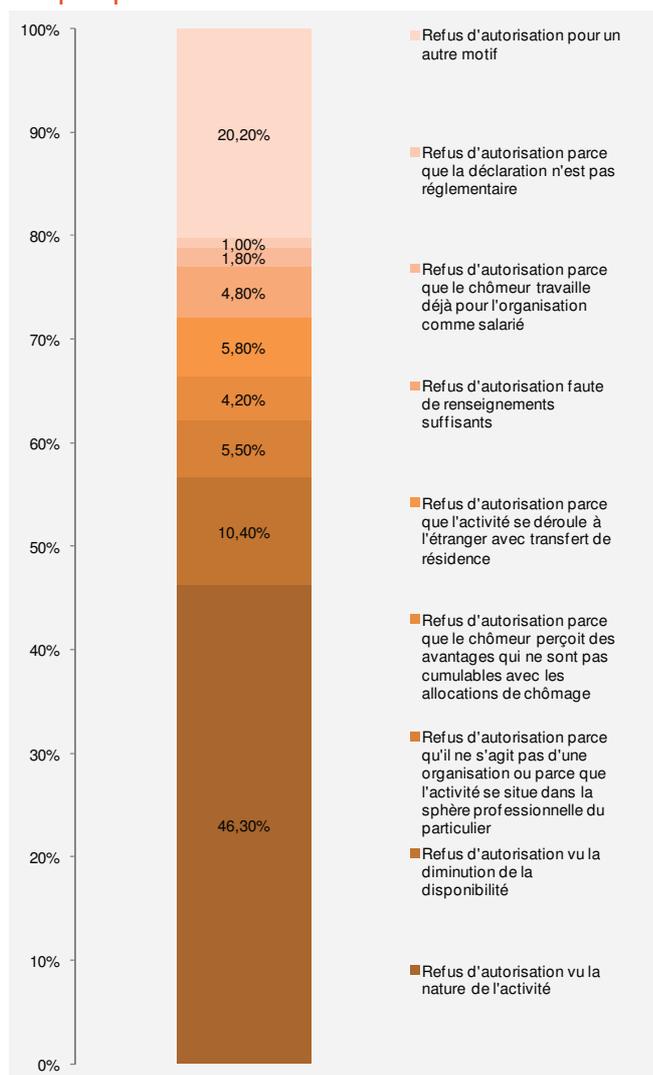
Tableau 1

Motif du refus en 2016	Nombre	%
Refus d'autorisation vu la nature de l'activité	417	46,3 %
Refus d'autorisation vu la diminution de la disponibilité avant la 6 ^{ème} réforme de l'état *	94	10,4 %
Refus d'autorisation parce qu'il ne s'agit pas d'une organisation ou parce que l'activité se situe dans la sphère professionnelle du particulier	50	5,5 %
Refus d'autorisation parce que le chômeur perçoit des avantages qui ne sont pas cumulables avec les allocations de chômage	38	4,2 %
Refus d'autorisation parce que l'activité se déroule à l'étranger avec transfert de résidence	52	5,8 %
Refus d'autorisation faute de renseignements suffisants	43	4,8 %
Refus d'autorisation parce que le chômeur travaille déjà pour l'organisation comme salarié	16	1,8 %
Refus d'autorisation parce que la déclaration n'est pas réglementaire	9	1,0 %
Refus d'autorisation pour un autre motif	182	20,2 %
Total	901	100 %

* Suite à la 6ème réforme de l'Etat, ce sont les services régionaux de l'emploi qui sont compétents pour le contrôle de la disponibilité sur le marché du travail.

Depuis 2016, l'ONEM ne s'appuie plus, pour juger des déclarations, sur un éventuel défaut de disponibilité. L'ONEM reste, en effet, compétent pour vérifier si l'activité peut bien être considérée comme du bénévolat et si l'assuré social est bien 'chômeur sans salaire', en d'autres mots, s'il n'exerce pas une activité qui ressort des échanges économiques et qu'il ne cumule pas des revenus.

Graphique 1



Remarque importante :

Les chiffres commentés dans la suite de ce spotlight concernent *uniquement* les chômeurs qui *ont déclaré* une activité bénévole. Il s'agit donc d'une *sous-estimation* du nombre réel de chômeurs bénévoles, étant donné qu'une autorisation générale a été accordée à plus de 170 organisations. Il y a lieu de toujours bien tenir compte de cette sous-estimation lors de l'interprétation des données figurant dans les tableaux et graphiques ci-après.

2 Evolution

Le tableau 2 illustre l'évolution du nombre de CCI-DE et de CCI-NDE qui cumulent une activité bénévole (déclarée) avec une allocation de chômage et l'évolution du nombre total de chômeurs. En 2005, le nombre de chômeurs avec une activité bénévole s'élevait à 15 815. Depuis lors, une augmentation a été constatée presque chaque année et, en 2016, leur nombre s'élevait à 26 832 (+ 70 % par rapport à 2005). Ces chiffres contrastent singulièrement avec l'évolution du chômage total pour lequel, durant la période 2005-2016, nous constatons une diminution de 22 %.

Expliquer qu'il s'agit du nombre de personnes différentes et non de moyennes.

Tableau 2

Année	Chômeurs avec activité bénévole	Chômage total	Pourcentage	Indice d'évolution des chômeurs bénévoles	Indice d'évolution du chômage total
	(a)	(b)	(a) / (b)	2005 = 100	2005 = 100
2005	15 815	1 022 135	1,5 %	100	100
2006	16 709	1 006 211	1,7 %	106	98
2007	16 977	982 697	1,7 %	107	96
2008	16 216	952 686	1,7 %	103	93
2009	17 142	981 387	1,7 %	108	96
2010	19 074	986 230	1,9 %	121	96
2011	20 468	962 218	2,1 %	129	94
2012	21 819	944 221	2,3 %	138	92
2013	24 261	956 364	2,5 %	153	94
2014	26 646	934 645	2,9 %	168	91
2015	27 054	854 254	3,2 %	171	84
2016	26 832	795 776	3,4 %	170	78

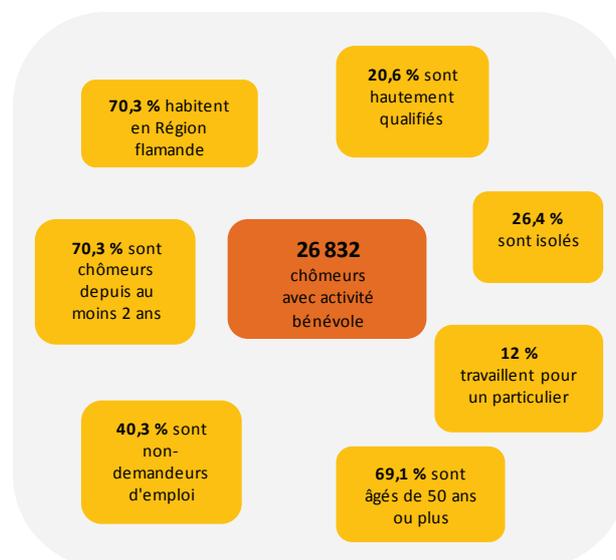
3 Profil des chômeurs avec une activité bénévole en 2016

En 2016, le nombre de chômeurs avec une activité bénévole (déclarée) s'élevait à 26 832 :

Ce qui frappe immédiatement, c'est que plus de 69 % des chômeurs bénévoles ont 50 ans ou plus et que 40,1 % d'entre eux ont même plus de 60 ans. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que la part des plus de 60 ans dans la population totale des bénévoles en Belgique. Dans le Rapport relatif au volontariat en Belgique, il est indiqué en effet qu'environ 1 volontaire belge sur 4 est âgé de 60 ans ou plus.³ Il se peut que ce pourcentage élevé de personnes plus âgées soit le résultat du fait que le volontariat effectué dans des organisations bénéficiant d'une autorisation générale n'est pas repris (car il n'est pas connu). Il se peut (et c'est même vraisemblable) que, dans ces organisations, il y ait relativement plus de personnes jeunes qui travaillent, ce qui a un effet modérateur sur le pourcentage de personnes plus âgées dans la population totale de chômeurs qui sont bénévoles.

La Région flamande enregistre 70,3 % des chômeurs bénévoles, ce qui est beaucoup plus élevé que la part de la Région flamande dans la population totale de chômeurs (48,5 %).

12 % travaillent pour un particulier (le plus souvent un membre de la famille) .



Les deux sexes y sont quasiment représentés dans la même proportion : un peu plus de la moitié des chômeurs bénévoles sont des hommes (50,7%) alors qu'un peu moins de la moitié sont des femmes (49,3%).



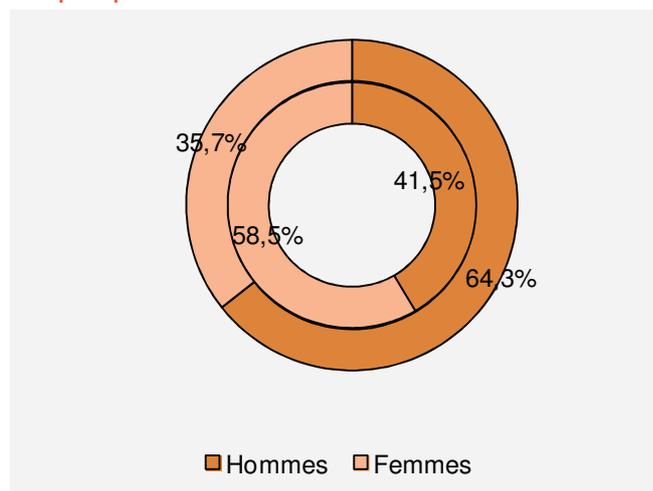
³ Le volontariat en Belgique. Chiffres-clefs : L.Hustinx, M. Marée, L. De Keyser, L.Verhaeghe, V. Xhaufclair, Octobre 2015, p. 65

Graphique 2

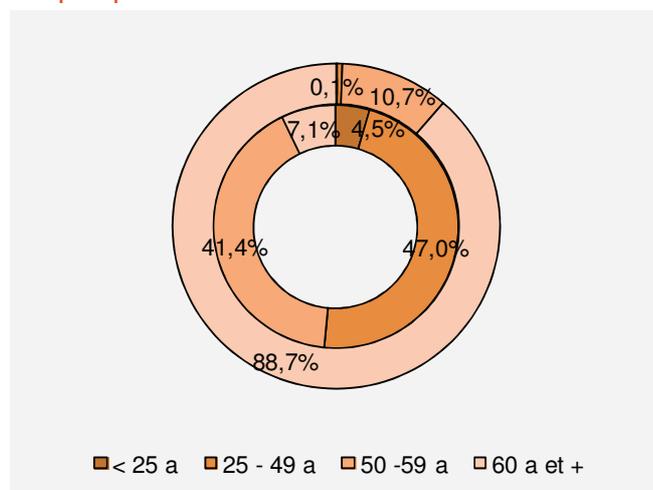
La graphique 2 illustre pour les demandeurs d'emploi (cercle intérieur) et les non-demandeurs d'emploi (cercle extérieur) la répartition par sexe. La graphique 3 illustre pour les deux populations et de manière analogue les parts des différentes classes d'âge.

Une comparaison entre les demandeurs d'emploi et les non-demandeurs d'emploi met en lumière quelques différences importantes :

- chez les chômeurs *demandeurs d'emploi* avec une activité bénévole (déclarée), il s'agit principalement de femmes (58,5 %), alors que chez les chômeurs non-demandeurs d'emploi bénévoles, les hommes prédominent (64,3 %) ;
- chez les *non-demandeurs d'emploi* il y a très peu de chômeurs de moins de 50 ans (0,6 %), contre 51,5 % chez les demandeurs d'emploi ; cela est bien entendu dû au fait que le groupe des CCI non DE avec une activité bénévole est en majeure partie constitué de personnes dispensées en raison de l'âge et/ou du passé professionnel.



Graphique 3

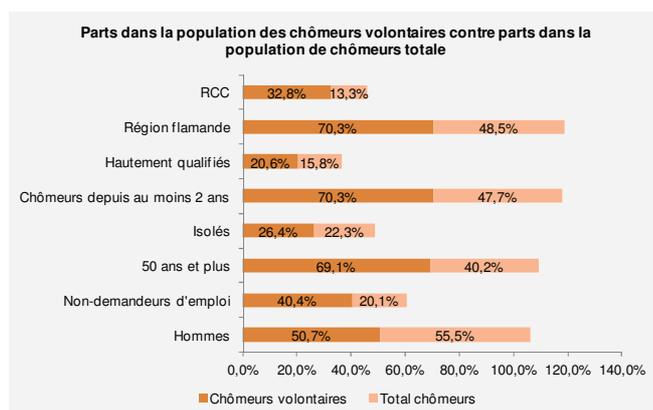


La comparaison des chômeurs avec une activité bénévole (déclarée) avec la population totale des chômeurs permet de constater une *surreprésentation* parmi la population citée en premier lieu

- du régime de chômage avec complément d'entreprise,
- de la Région flamande,
- de personnes hautement qualifiées
- de chômeurs de longue durée (2 ans et plus),
- de chômeurs plus âgés (50 ans et plus) et
- de non-demandeurs d'emploi

Les hommes sont à nouveau légèrement *sous-représentés* dans la population des chômeurs bénévoles par rapport au nombre total de chômeurs (graphique 4).

Graphique 4



En 2016, 26 832 chômeurs ont cumulé une allocation avec une activité bénévole (graphique 5) il s'agit de 3,4 % de la population totale des chômeurs. Ce *taux de participation* est très bas comparé au taux de participation au sein de la population totale : 19,4 % selon le Rapport relatif au volontariat en Belgique de la Fondation Roi Baudouin d'octobre 2015.⁴ Nous ne pouvons toutefois pas perdre de vue que l'ONEM dispose uniquement de chiffres relatifs aux chômeurs qui *déclarent* une activité bénévole..

Au sein de la population des chômeurs, un taux de participation accru est constaté pour certaines sous-populations :

- Région flamande : 4,9 %
- 60 ans et plus : 6,5 %
- Non-demandeurs d'emploi : 6,8 %

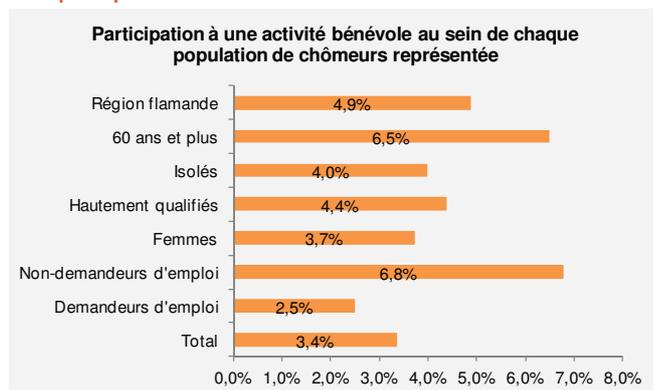
4 Pendant combien de temps fait-on du volontariat durant la période de chômage ?

Parmi les CCI *demandeurs d'emploi* qui ont arrêté leur activité bénévole en janvier 2017 (mais qui étaient encore chômeurs et qui effectuaient une activité bénévole dans le courant 2016) :

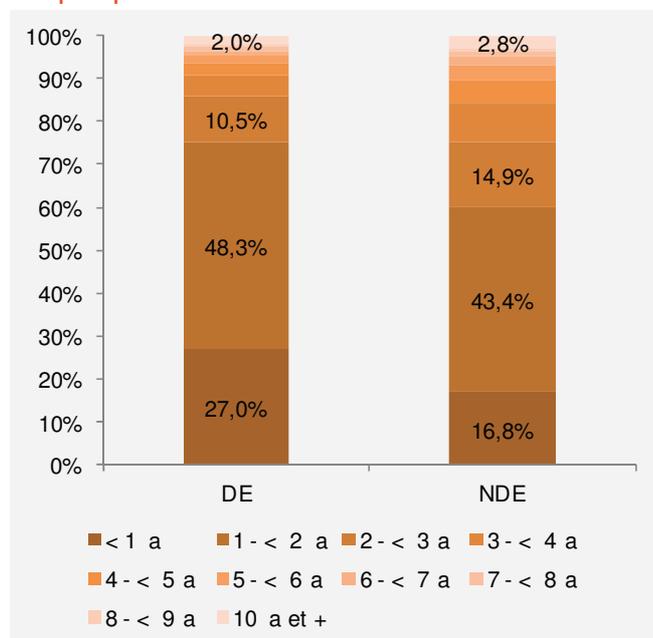
- 27 % ont travaillé moins d'1 an
- 48,3 % ont travaillé d'1 an à 2 ans
- 10,5 % ont travaillé de 2 à 3 ans comme bénévoles (graphique 6).

Chez les *non-demandeurs d'emploi* près d'1 personne sur 4 travaille plus de 3 ans comme bénévole (chez les demandeurs d'emploi, il s'agit de 14,2 %).

Graphique 5



Graphique 6



4 Le volontariat en Belgique. Chiffres-clefs : L.Hustinx, M. Marée, L. De Keyser, L.Verhaeghe, V. Xhaufclair, Octobre 2015, p. 24, tableau 1

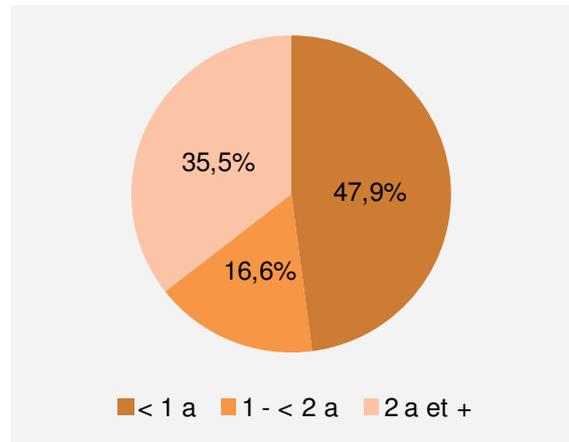
5

Quand entame-t-on une activité bénévole durant le chômage ?

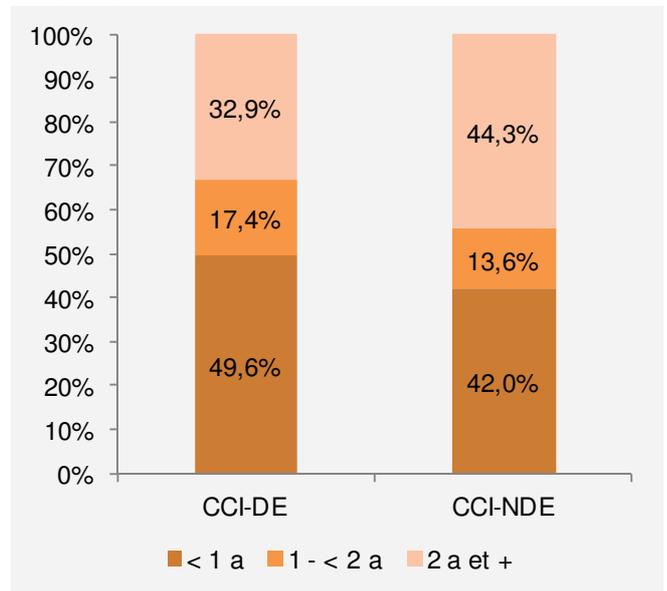
Dans le courant de 2016, 6 267 chômeurs ont déclaré entamer une activité bénévole. Plus de 35 % de ces personnes ont une durée de chômage d'au moins 2 ans et près de la moitié (47,9 %) sont des chômeurs de courte durée (moins d'1 an de chômage ; cf. graphique 7).

Chez les *demandeurs d'emploi* près d'1 chômeur sur 2 entame une activité bénévole après moins d'un an de chômage ; chez les *non-demandeurs d'emploi*, 42 %. La part des chômeurs de longue durée qui entament une activité bénévole est plus élevée chez les non-demandeurs d'emploi (44,3 %) que chez les demandeurs d'emploi (graphique 8).

Graphique 7



Graphique 8



6

Le volontariat a-t-il un impact sur la sortie du chômage ?

Afin de répondre à cette question, nous avons suivi 2 populations pendant 3, 6, 12 et 24 mois :

- Les CCI-DE qui ont entamé une activité bénévole en janvier 2015 (groupe cible)
- Les CCI-DE qui, en janvier 2015, n'ont encore jamais effectué d'activité bénévole durant leur chômage et qui présentent les mêmes caractéristiques que le groupe cible⁵

Les pourcentages totaux de sortie sont plus élevés pour les chômeurs sans activité bénévole, et ce pour chacune des périodes suivies, que pour les chômeurs avec une activité bénévole (tableau 3 et tableau 4).

⁵ Voir également annexe.

Après 3 mois, 9,3 % des chômeurs demandeurs d'emploi qui ont entamé une activité bénévole en janvier 2015 ne se trouvent plus dans la base de données de l'ONEM ; après 2 ans, ce chiffre s'élève à 27,7 % (tableau 3).

L'importance de l'occupation dans un programme d'activation est frappante : après 3 mois, 4,4 % des chômeurs bénévoles se retrouvent dans un programme d'activation et après 2 ans, ce chiffre est déjà supérieur à 8 %.

Nous remarquons toutefois que, même après 2 ans, plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont encore chômeurs, c.-à-d. 57,1 % de demandeurs d'emploi et 5,3 % de non-demandeurs d'emploi.

Près de 11 % des chômeurs demandeurs d'emploi qui bénéficiaient d'une allocation en janvier 2015 (groupe de contrôle) ne sont plus présents après 3 mois ; après 2 ans, ce chiffre s'élève à presque 33 % (tableau 4). Ces pourcentages de sortie sont supérieurs aux pourcentages enregistrés chez les bénévoles. Plus la période de suivi est longue, plus la différence entre les pourcentages de sortie des deux groupes est d'ailleurs importante.

Pour le groupe de contrôle également, une sortie en direction des programmes d'activation est constatée, bien que celle-ci soit moins prononcée que pour le groupe cible : après 3 mois 3,8 % et après 2 ans, ce chiffre est de 6,3 %.

Après 2 ans, dans ce groupe aussi, plus de la moitié des personnes sont encore chômeuses (53,8 % sont demandeurs d'emploi et 5,3 % sont non-demandeurs d'emploi).

Etant donné que, pour le groupe de contrôle, des pourcentages de sortie plus élevés sont constatés pour chacune des périodes de suivi, rien n'indique immédiatement que le volontariat pendant le chômage favoriserait les pourcentages de sortie. Nous devons néanmoins faire preuve de prudence : nos données sont incomplètes parce qu'il s'agit ici uniquement du volontariat déclaré. En outre, "non retrouvé" ne signifie pas toujours une sortie vers l'emploi. Le motif de la sortie est examiné ci-après.

Nous distinguons les sortes de sortie suivantes : décès, pension, maladie ou période sans allocations mais pour un motif administratif inconnu. La graphique 9 illustre pour les chômeurs bénévoles et les autres chômeurs la répartition selon le motif de sortie durant la période de suivi de 24 mois. Etant donné que, durant la période de suivi, une personne peut sortir plusieurs fois (et pour plusieurs motifs), nous avons donné la priorité au travail (salarié ou indépendant), ensuite au décès, à la pension, à la maladie et enfin au motif inconnu. La graphique indique un pourcentage de sortie vers l'emploi plus petit (10,4 %) pour les chômeurs bénévoles que pour les autres chômeurs (11,3 %).

Tableau 3

	Après 3 m	Après 6 m	Après 12 m	Après 24 m
Non retrouvés	9,3 %	13,0 %	19,3 %	27,7 %
CCI-DE	84,6 %	78,1 %	67,6 %	57,1 %
CCI non-DE	0,9 %	1,4 %	4,5 %	5,3 %
TTPMD avec				
AGR*	0,8 %	0,7 %	1,3 %	1,2 %
Activation	4,4 %	5,0 %	7,1 %	8,3 %
Autres	0,1 %	1,7 %	0,2 %	0,4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

*Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation de garantie de revenus

Tableau 4

	Après 3 m	Après 6 m	Après 12 m	Après 24 m
Non retrouvés	10,8 %	15,9 %	22,9 %	32,7 %
CCI-DE	83,5 %	76,5 %	65,4 %	53,8 %
CCI non-DE	0,8 %	1,1 %	4,1 %	5,3 %
TTPMD avec				
AGR*	0,8 %	0,7 %	1,1 %	1,1 %
Activation	3,8 %	4,2 %	6,0 %	6,3 %
Autres	0,3 %	0,5 %	0,5 %	0,8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Graphique 9

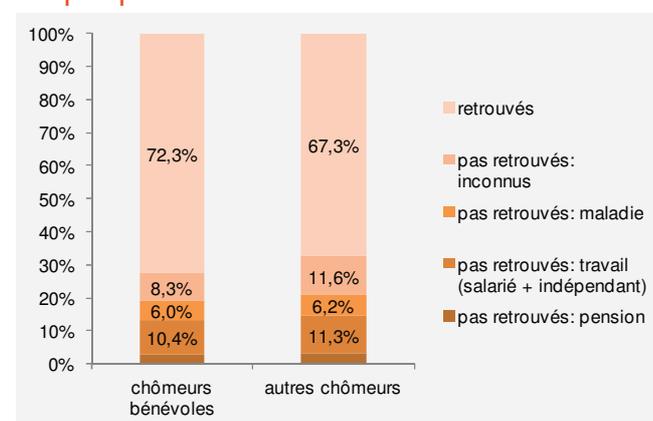


Tableau 5

Groupe	Sortie	3 m	6 m	12 m	24 m
Chômeurs bénévoles	Travail	4,6 %	5,6 %	7,7 %	10,4 %
	Activation	4,4 %	5,0 %	7,1 %	8,3 %
	Total	9,1 %	10,6 %	14,8 %	18,6 %
Autres chômeurs	Travail	4,8 %	6,3 %	8,2 %	11,3 %
	Activation	3,8 %	4,2 %	6,0 %	6,3 %
	Total	8,6 %	10,5 %	14,2 %	17,6 %

Groupe		Pas de sortie vers l'emploi	Sortie vers l'emploi	Total
Chômeurs volontaires	Frequency	8 391	972	9 363
	Percent	43,87	5,08	48,96
	Row Pct	89,62	10,38	
	Col Pct	49,22	46,82	
Autres chômeurs	Frequency	8 658	1 104	9 762
	Percent	45,27	5,77	51,04
	Row Pct	88,69	11,31	
	Col Pct	50,78	53,18	
Total		17 049	2 076	19 125
		89,15	10,85	100

Statistic	DF	Value	Prob
Chi-Square	1	4.2521	0.0392
Likelihood Ratio Chi-Square	1	4.2555	0.0391
Continuity Adj. Chi-Square	1	4.1568	0.0415
Mantel-Haenszel Chi-Square	1	4.2519	0.0392
Phi Coefficient		0.0149	
Contingency Coefficient		0.0149	
Cramer's V		0.0149	

Groupe		Pas de sortie vers l'emploi	Sortie vers l'emploi	Total
Chômeurs volontaires	Frequency	7 617	1 746	9 363
	Percent	39,83	9,13	48,96
	Row Pct	81,35	18,65	
	Col Pct	48,63	50,42	
Autres chômeurs	Frequency	8 045	1 717	9 762
	Percent	42,07	8,98	51,04
	Row Pct	82,41	17,59	
	Col Pct	51,37	49,58	
Total		15 662	3 463	19 125
		89,15	10,85	100

Statistic	DF	Value	Prob
Chi-Square	1	3,6163	0.0572
Likelihood Ratio Chi-Square	1	3,6156	0,0572
Continuity Adj. Chi-Square	1	3,5452	0,0597
Mantel-Haenszel Chi-Square	1	3,6161	0,0572
Phi Coefficient		-0,0138	
Contingency Coefficient		0,0137	
Cramer's V		-0,0138	

Si toutefois nous tenons aussi compte de l'occupation dans des programmes d'activation (tableau 5), nous constatons alors que, pour toutes les périodes de suivi, le nombre de personnes qui sortent vers l'emploi est un peu plus important chez les chômeurs bénévoles que chez les autres chômeurs. Après 24 mois, la différence entre les deux groupes est de 1 %.

Ces différences sont-elles bien *statistiquement significatives*? En effet, le groupe de contrôle concerne un sondage stratifié. Nous voulons être certains que les résultats obtenus ne sont pas simplement imputables au hasard. C'est pourquoi nous avons effectué un test χ^2 . Ce test non paramétrique sert à comparer la répartition de 2 groupes indépendants, et ce avec des variables subordonnées catégoriques (il y a sortie vers l'emploi "OUI" ou "NON").

Dans l'hypothèse zéro (H_0), il n'y a pas de différence sur le plan de la répartition chômeurs bénévoles et autres chômeurs.

Nous avons effectué le test χ^2 pour la période de suivi de 24 mois.

Si nous ne tenons *pas compte des programmes d'activation (sortie vers l'emploi au sens strict)*, il y a alors bien une différence significative entre les deux groupes ($\chi^2 = 0,0392$) avec une marge d'erreur de 5 % ($\alpha = 0,05$). Cela signifie que le volontariat a une incidence, au sens strict du terme, sur la sortie vers l'emploi (dans ce cas, elle est négative car les pourcentages de sortie sont inférieurs pour les bénévoles).

Néanmoins, nous ne le répétons jamais assez, les données relatives aux bénévoles ne sont pas complètes. La complète seule question qui se pose est donc de savoir si la conclusion resterait valable si nous disposions des données de *tous* les bénévoles (y compris ceux qui travaillent dans une organisation bénéficiant d'une autorisation générale).

Si, en revanche, nous prenons en considération la sortie vers des programmes d'activation comme une sortie vers l'emploi (au sens large), il n'y a, avec une marge d'erreur de 5 % ($\alpha = 0,05$) pas de différence significative entre les chômeurs volontaires et les autres chômeurs ($\chi^2 = 0,0572$).

Conclusion : en ce qui concerne la sortie vers l'emploi au sens strict, c.-à-d. hormis les programmes d'activation, il semblerait que le volontariat ait une incidence négative sur le flux sortant. Néanmoins, il s'agit ici uniquement du volontariat qui doit être déclaré par les chômeurs.

Par contre, si nous tenons compte aussi des programmes d'activation, nous ne voyons pas de différence significative entre les volontaires et les autres chômeurs.

7 Qu'en est-il du type d'activités bénévoles ?

Sur la base d'un échantillon⁶ de 100 personnes, nous constatons ce qui suit (graphique 10) :

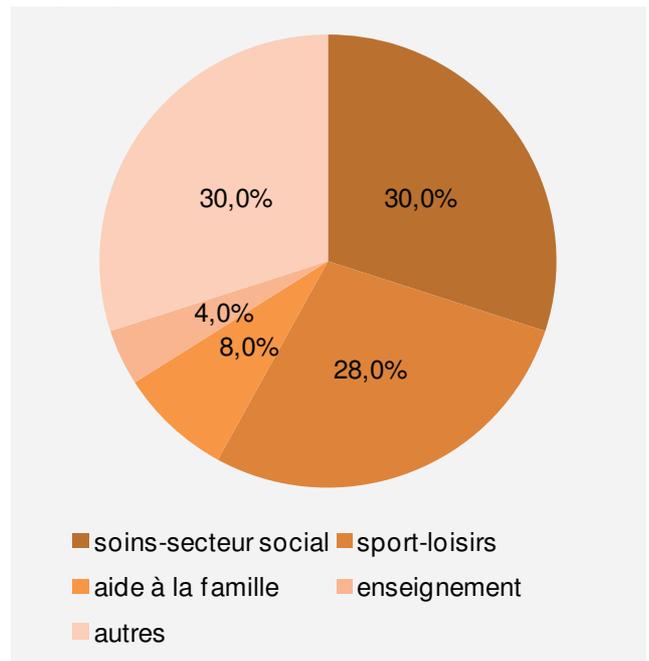
- 30 % effectuent des activités bénévoles dans des organisations qui se situent dans la sphère du sport et des loisirs, p. ex. clubs de football, clubs de marche, musées, comités de quartier...
- 28 % travaillent dans le secteur des soins (Ligue des familles, résidences-services, CPAS, etc.)
- 8 % apportent une aide à leur famille (il s'agit le plus souvent de l'aide apportée à un fils ou une fille dans le cadre de la construction d'une maison ou de l'entretien du jardin pour les parents).
- 4 % donnent un coup de main dans l'enseignement, p. ex. parent lecteur.
- Les 30 % restants exercent des activités que nous n'avons pas pu cataloguer dans les classes décrites ci-dessus (p. ex. magasins tels qu'OXFAM, etc.)

Les femmes sont principalement occupées dans le secteur des soins (40 %), alors que les hommes sont surtout actifs dans le secteur du sport et des loisirs (30,9 % ; cf. graphique 11).

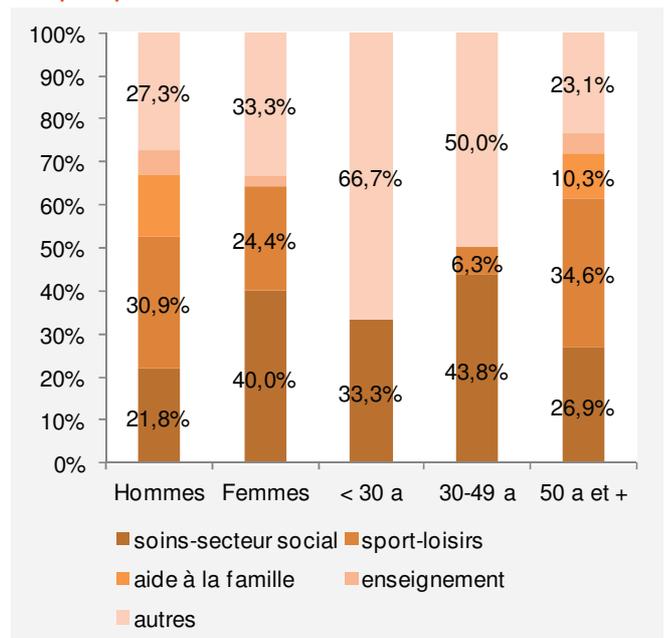
Les jeunes (< 30 ans) sont à nouveau très fortement représentés dans la rubrique « autres » (66,7 %) alors que 34,6 % et 26,9 % des 50 ans et plus exercent des activités bénévoles respectivement dans le secteur du sport et des loisirs et dans celui des soins – secteur social. À noter : chez les 50 ans et plus, la part de la catégorie « aide à la famille » est relativement importante (10,3 %).

La classe d'âge moyenne (30-49 jaar) est principalement active dans le secteur des soins (43,8 %).

Graphique 10



Graphique 11



Enfin, nous faisons remarquer à nouveau explicitement que les résultats indiqués ci-dessus sont uniquement valables pour les chômeurs qui ont introduit *une demande individuelle*. Les chômeurs qui exercent une activité bénévole sur la base d'une autorisation générale (grandes organisations telles que Broederlijk Delen, les mutuelles, Kind en Gezin, Vlaamse Liga tegen Kanker, Télé-accueil, Croix jaune et blanche, Croix rouge, etc.) se retrouveront plutôt dans l'aide humanitaire.

⁶ Etant donné que la nature des activités n'est pas encodée de manière claire dans la base de données de l'ONEM, cette donnée n'est pas disponible pour l'ensemble de la population. Nous avons recherché la donnée pour un échantillon de 100 personnes.

Annexe

Groupe 1 = chômeurs volontaires (groupe stratégique)

CCI DE qui

- ont démarré une activité bénévole en janvier 2015
- sont sortis du chômage en janvier 2017
- sont au moins sortis 1 x vers le travail dans les 24 mois qui suivent janvier 2015

Groupe 2 = autres chômeurs (groupe de contrôle)

Un échantillonnage stratifié des CCI DE en janvier 2015 qui

- n'ont pas effectué une activité bénévole depuis 2000
- présentent les mêmes caractéristiques * que le groupe stratégique
- sont sortis du chômage en janvier 2017

* Les caractéristiques :

- sexe
- classe d'âge (< 25 a, 20-25 a,...,60 a et +)
- niveau d'études (peu qualifié, moyennement qualifié, hautement qualifié)
- région
- durée du chômage (< 1 a, 1-2 a, 2 a et +)
- catégorie d'indemnisation (chef de ménage, isolé, cohabitant)
- statut (CCI DE : prestations de travail à temps plein, études, travailleurs à temps partiel volontaire ou régime avec complément d'entreprise)